Fisheries Development Act

annual report 1999-2000

Fisheries and Oceans Canada
Pêches et Océans Canada

Canada

FISHERIES DEVELOPMENT ACT

ANNUAL REPORT

1999-2000

Published by:

Communications Directorate
Fisheries and Oceans Canada
Ottawa, Ontario
K1A 0E6

DFO/6136

©Her Majesty the Queen in Right of Canada 2001
Cat. No. Fs1-21/2000
ISBN 0-662-65690-3

Printed on recycled paper

Minister of
Fisheries and Oceans

Ministre des
Pêches et des Océans

Ottawa, Canada K1A 0E6

101-03557/

JAN 2 2 2001

Her Excellency the Right Honourable Adrienne Clarkson
Governor General of Canada
Rideau Hall
1 Sussex Drive
Ottawa, Ontario
K1A 0A1

May It Please Your Excellency:

In accordance with Section 10 of the *Fisheries Development Act*, I have the honour herewith, for the information of Your Excellency and the Parliament of Canada, to present the Annual Report on the administration of the Act for the fiscal year ended March 31, 2000.

Yours sincerely,

Herb Dhaliwal

The Honourable Herb Dhaliwal, P.C., M.P.

Canada

Fisheries and Oceans Canada
Deputy Minister

Pêches et Océans Canada
Sous-ministre

JAN 2 2 2001

The Honourable Herb Dhaliwal, P.C., M.P.
Minister of Fisheries and Oceans
Room 121, East Block
House of Commons
Ottawa, Ontario
K1A 0E6

Dear Mr. Dhaliwal:

I have the honour to submit herewith the Annual Report of Operations under the *Fisheries Development Act* for the fiscal year ended March 31, 2000, pursuant to section 10 of the said Act.

Respectfully submitted,

Wayne G. Wouters

Ottawa, Canada
K1A 0E6

Canada

TABLE OF CONTENTS

Page

Introduction..... 1

Programs:

Canadian Fisheries Adjustment and Restructuring (CFAR)..... 2

Office of the Commissioner for Aquaculture Development..... 2

Fisheries Access Program..... 3

INTRODUCTION

Under the provisions of the *Fisheries Development Act* administered by the Department of Fisheries and Oceans (DFO),

1. the Minister may undertake projects for:

   - the more efficient exploitation of fishery resources and for the exploration for and development of new fishery resources and new fisheries;

   - the introduction and demonstration to fishermen of new types of fishing vessels and fishing equipment and new fishing techniques; and

   - the development of new fishery products for the improvement of the handling, processing and distribution of fishery products.

2. The Minister may enter into an agreement with any province providing for the undertaking jointly with the government of the province or any agency thereof of any project that the Minister is authorized to undertake under 1, above.

3. The Minister may, with the approval of the Governor in Council, enter into an agreement with any province providing for the payment to the province of contributions in respect of the cost of any project that is undertaken by the government of the province or any agency thereof and that the Minister is authorized to undertake under 1, above.

4. The Minister may enter into an agreement with any person for the joint undertaking of any project that the Minister is authorized to undertake under 1, above or for the payment to any person of contributions in respect of the cost of any such project undertaken by that person.

5. For the purpose of assisting in the formulation and assessment of fisheries development projects, the Minister may undertake economic studies alone or jointly with the government of any province or agency thereof or with any university, educational institution or person, and may coordinate any such studies with similar studies undertaken in Canada.

In the fiscal year 1999-2000, the federal expenditure under the Act was valued at $226.1 million.

PROGRAMS

- **Canadian Fisheries Adjustment and Restructuring (CFAR)**

  The Department's 1999-2000 budget for CFAR was $298.8 million including $148.3 million for Pacific programs and $150.5 million for Atlantic programs. The majority of these resources, $270 million, were for contribution programs related to fisheries adjustment and restructuring.

  In the Atlantic region, expenditures in 1999-2000 amounted to $78.4 million, with $66.9 million used to retire groundfish licences, $10.7 million to provide early retirement to fishers and $.8 million for administration. The unused portion, $72.1 million, has been reprofiled to 2000-01 fiscal year to address the completion of the Atlantic Groundfish Licence Retirement program.

  In the Pacific region, expenditures amounted to $131 million with $17.3 million reprofiled to 2000-01 fiscal year. Resources were used for the Pacific Licence Retirement program ($104.6M), Pacific Salmon Resource Rebuilding program ($16M), relief to salmon fishers under the Salmon Licence Remission ($2M), selective fishing ($6.5), fisheries development ($0.9) and ocean-based tourism ($1M).

- **Office of the Commissioner for Aquaculture Development**

  The 1998 Federal Budget set aside $2M in funding, in each of the next four years, for the Office of the Commissioner for Aquaculture Development. Appointed by the Governor-in-Council, the Commissioner functions as a champion for the aquaculture sector. The Minister of Fisheries and Oceans announced the appointment of Yves Bastien, of Gaspé, Quebec, to the newly created position of Commissioner for Aquaculture Development on December 17, 1998.

  Expenditures of $1.5 million were made in 1999-2000 as the Commissioner provided support to various Aquaculture organizations, consulted with stakeholders, and undertook scientific studies. A major initiative undertaken by the Commissioner during 1999-2000 was the Aquaculture Legal Review.

- **Fisheries Access Program**

  The Department's 1999-2000 budget included $55 million for the Fisheries Access Program. Expenditures of $15.2 million in 1999-2000 were used to retire commercial licences in order to provide opportunities to increase earned income by Aboriginal groups without compromising the viability within the existing fishery. The unused portion, $39.8 million, has been reprofiled to 2000-01 fiscal year to address the completion of Phase I of the Fisheries Access Program.

Loi sur le développement de la pêche

rapport annuel 1999-2000

Pêches et Océans Canada
Fisheries and Oceans Canada

Canada

LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE

RAPPORT ANNUEL

1999-2000

Publié par :

Direction générale des communications
Pêches et Océans Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0E6

MPO/6136

©Sa majesté la Reine du Chef du Canada 2001
N° cat. Fs1-21/2000
ISBN 0-662-65690-3

Imprimé sur du papier recyclé

Minister of
Fisheries and Oceans

Ministre des
Pêches et des Océans

Ottawa, Canada K1A 0E6

JAN 2 2 2001

Son Excellence la très honorable Adrienne Clarkson
Gouverneure générale du Canada
Rideau Hall
1, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0A1

Madame la Gouverneure générale,

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la *Loi sur le développement de la pêche*, j'ai l'honneur de présenter à son Excellence et au Parlement du Canada le rapport annuel sur l'application de cette Loi pendant l'exercice financier terminé le 31 mars 2000.

Veuillez agréer, Madame la Gouverneure générale, l'expression de ma plus haute considération.

Herb Dhaliwal

L'honorable Herb Dhaliwal, C.P., député

Canada

Fisheries and Oceans Canada
Deputy Minister

Pêches et Océans Canada
Sous-ministre

JAN 22 2001

L'honorable Herb Dhaliwal, C.P., député
Ministre des Pêches et des Océans
Pièce 121, édifice de l'Est
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0E6

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de présenter le rapport annuel des travaux effectués en vertu de la *Loi sur le développement de la pêche* pendant l'exercice financier terminé le 31 mars 2000, conformément à l'article 10 de ladite Loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

Wayne G. Wouters

Ottawa, Canada
K1A 0E6

Canada

TABLE DES MATIÈRES

Page

Introduction..... 1

Programmes :

Adaptation et restructuration des pêches canadiennes (ARPC)..... 2

Bureau du Commissaire au développement de l'aquaculture..... 2

Programme d'accès aux pêches..... 3

INTRODUCTION

En vertu de la *Loi sur le développement de la pêche* administrée par le ministère des Pêches et des Océans (MPO),

1. Le Ministre peut mettre sur pied des programmes pour :

   - la rationalisation de l'exploitation des ressources de la pêche et la recherche et la mise en valeur de nouvelles pêches;

   - la présentation et la démonstration aux pêcheurs de nouveaux bateaux, agrès ou techniques de pêche;

   - la mise en valeur de nouveaux produits de la pêche et l'amélioration des procédés de manutention, de transformation et de distribution des produits de la pêche.

2. Le Ministre peut conclure avec toute province un accord prévoyant la mise sur pied, conjointement avec le gouvernement de la province ou l'un de ses organismes, de tout programme que le paragraphe (1) l'autorise à mettre sur pied.

3. Le ministre peut, avec l'approbation du gouverneur en conseil, conclure avec toute province un accord prévoyant le versement à cette dernière de contributions aux frais de tout programme mis sur pied par le gouvernement de la province ou l'un de ses organismes, et que le paragraphe (1) autorise le ministre à mettre sur pied.

4. Le ministre peut conclure avec toute personne un accord prévoyant la mise sur pied conjointe de tout programme que le paragraphe (1) autorise à mettre sur pied, ou prévoyant le versement à une personne de contributions relatives au coût d'un tel programme mis sur pied par cette personne.

5. Afin d'aider à formuler et à évaluer les programmes de développement de la pêche, le ministre peut entreprendre, seul ou conjointement avec le gouvernement d'une province ou l'un de ses organismes ou avec une université, un établissement d'enseignement ou toute personne, des études économiques. Il peut coordonner ces études avec des travaux analogues poursuivis au Canada.

Au cours de l'exercice financier 1999-2000, les dépenses engagées par le gouvernement fédéral en vertu de la Loi ont été évaluées à 226.1 millions de dollars.

PROGRAMMES

- **Adaptation et restructuration des pêches canadiennes (ARPC)**

  Le budget ministériel alloué à l'ARPC en 1999-2000 était de 298,8 M$, incluant une somme de 148,3 M$ pour les programmes de la région du Pacifique et une autre de 150.5 M$ pour les programmes de la région de l'Atlantique. La plupart de ces ressources (270 M$) étaient destinées à des programmes de contributions en relation avec l'adaptation et la restructuration des pêches.

  Dans la région de l'Atlantique, les dépenses de 1999-2000 se sont élevées à 78,4 M$. De ce montant, 66,9 M$ ont été versés au Programme de retrait des permis de pêche du poisson de fond,10,7 M$, au Programme de retraite anticipée des pêcheurs; et 0,8 M$ ont été dépensés en frais d'administration. La portion inutilisée, soit 72,1 M$, a été reportée sur l'exercice 2000-2001 et permettra de mener à terme le Programme de retrait des permis de pêche du poisson de fond de l'Atlantique.

  Dans la région du Pacifique, les dépenses ont été de 131 M$, et le montant reporté sur l'exercice 2000-2001, de 17,3 M$. Les ressources ont été affectées au Programme de retrait des permis de pêche du Pacifique (104,6 M$), au Programme de rétablissement de l'habitat et de mise en valeur du saumon du Pacifique (16 M$), au Programme de remboursement des droits payés pour les permis de pêche du saumon (2 M$), à la pêche sélective (6,5 M$), au développement de la pêche (0,9 M$) et à la promotion du tourisme de la mer (1 M$).

- **Bureau du Commissaire au développement de l'aquaculture**

  Dans le budget fédéral de 1998, une réserve de 2 M$ par an a été prévue pour financer le Bureau du Commissaire au développement de l'aquaculture au cours des quatre années qui allaient suivre. Dans l'exercice de ses fonctions, le Commissaire, nommé par le gouverneur en conseil, doit se faire le champion du secteur de l'aquaculture. Le 17 décembre 1998, le ministre des Pêches et des Océans a annoncé la nomination de Yves Bastien, un résidant de Gaspé (Québec), au poste nouvellement créé de Commissaire au développement de l'aquaculture.

  En 1999-2000, le Bureau du Commissaire a dépensé 1,5 M$ en soutien à divers organismes aquacoles, en consultations avec des groupes d'intérêt et dans des travaux scientifiques. Une initiative importante du Commissaire en 1999-2000 a été d'entreprendre l'examen du cadre juridique de l'aquaculture.

- **Programme d'accès aux pêches**

  En 1999-2000, le budget du Ministère incluait 55 millions de dollars pour le Programme d'accès aux pêches. Une somme de 15,2 millions de dollars a été utilisée en 1999-2000 pour le retrait de permis de pêche commerciale afin de permettre aux groupes autochtones de participer à la pêche et d'augmenter leurs revenus sans pour autant accroître la capacité de pêche. Les 39,8 millions de dollars qui restent ont été reportés à l'exercice 2000-2001 et serviront à compléter la phase I du Programme d'accès aux pêches.